

Junglënster : Rendez-vous avec la Nature !

Dans la Commune de Junglënster, ils existent 23 sentiers de randonnée bien balisés, tous en bon état et facilement accessibles aux Jeunes et moins Jeunes.

Afin de rapprocher ces sentiers de randonnée des habitants de la commune, de les encourager et de les récompenser pour leur utilisation, la commune, ensemble avec l'association de randonnée > LËNSTER TRËPPLER, a pris l'initiative de créer un JONGLËNSTER TRËPPEL-CUP.

Les sentiers de randonnée sont consultables à tout moment sur la page <https://www.Junglënster.lu/commune/tourisme/> et peuvent être téléchargés en PDF. On y trouve également des Informations utiles sur les parcours ainsi qu'une Carte Générale.

Des dépliants des itinéraires sont également disponibles à la Commune, ainsi que sur les différents lieux de départ.

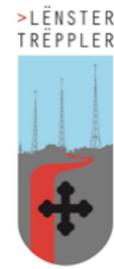
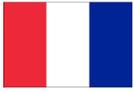
Les sentiers de randonnée de la Commune de Junglënster sont balisés en permanence par ces panneaux.



Les lieux de départ sont:

- Parking Pavillon sur le terrain de football «Op Freinen»
- Pavillon Biergerbiërg - Rue CR122 entre Burglënster et Gonderange
- Parking Pavillon Château Bourglënster
- Godbrange: arrêt de bus en face de l'église
- Beidweiler: arrêt de bus près de l'école
- Rodenbourg: arrêt de bus Croisement CR122 / CR129
- Eschweiler: arrêt de bus à l'église

Si le randonneur constate des problèmes d'itinéraire sur le chemin comme un arbre tombé qui bloque l'itinéraire ou des marquages endommagés ou d'autres infrastructures, il peut l'envoyer à l'adresse aschleic@pt.lu (éventuellement même avec une photo) ou, en cas d'urgence téléphoner au 691 156 891



La participation au JONGLËNSTER TRËPPEL-CUP est gratuite!

Le randonneur peut télécharger le règlement et l'inventaire des sentiers de randonnée, l'AGENDA, sur le site officiel de la commune ainsi que sur la page d'accueil de l'association de randonnée, www.lenstertreppler.lu;

Le randonneur peut se fixer son propre horaire pour parcourir les sentiers, il n'y a pas de limite de temps;

Pour prouver que le sentier a été parcouru, le randonneur télécharge une photo en chemin, idéalement prise à mi-chemin du sentier et indiquant un des poteaux numérotés;

Comme alternative, le randonneur peut également enregistrer l'itinéraire parcouru sur son application de randonnée;

Le randonneur inscrit la date de sa randonnée dans l'Agenda et coche s'il souhaite inclure une photo ou un itinéraire enregistré comme preuve;

Le randonneur a le choix entre 3 récompenses, Certificats différents, à recevoir par ordre chronologique :

- BRONZE : chemins parcourus après 50 km, aucun chemin ne devant être double;
- ARGENT : chemins parcourus après 100 km, aucun chemin ne devant être double;
- OR : lorsque tous les chemins ont été parcourus et 210,5 km ont été atteints!

Le randonneur remplit son Agenda online et adresse ses photos / itinéraires de randonnée enregistrés, à Info@lenstertreppler.lu

Si l'envoi est jugé conforme au règlement, le randonneur recevra son certificat, signé et complété, qui lui sera envoyé par email. Il décide s'il souhaite imprimer le certificat et / ou l'enregistrer.

La randonnée se fait à son propre risque. Les chiens sont à tenir en laisse. Gardez les routes, la forêt et l'environnement propre svp.

En cas d'un accident tél 112 et signaler si possible le numéro du poteau le plus proche.

En envoyant l'AGENDA aux organisateurs:

- le randonneur accepte le règlement sous cette forme ;
- le randonneur accepte une éventuelle publication de ses photos .



Le randonneur intéressé peut se faire certifier annuellement ses performances avec un cachet IVV. En coopération avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire et conformément aux règles internationales IVV, après un virement de 20 € sur le compte de la FLMP CCP LU90 1111 0469 4089 0000 mention « Jonglënster Trëppel-Cup » un certificat et un patch textile sera envoyé au randonneur. Une inscription de 10 cachets de participation et de 211km sera effectuée dans les carnets respectifs.